

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2591

présenté par  
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 914 de M. Zulesi

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8 TER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2023 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à accélérer le déploiement de solutions d'économie d'eau potable dans les nouvelles constructions.